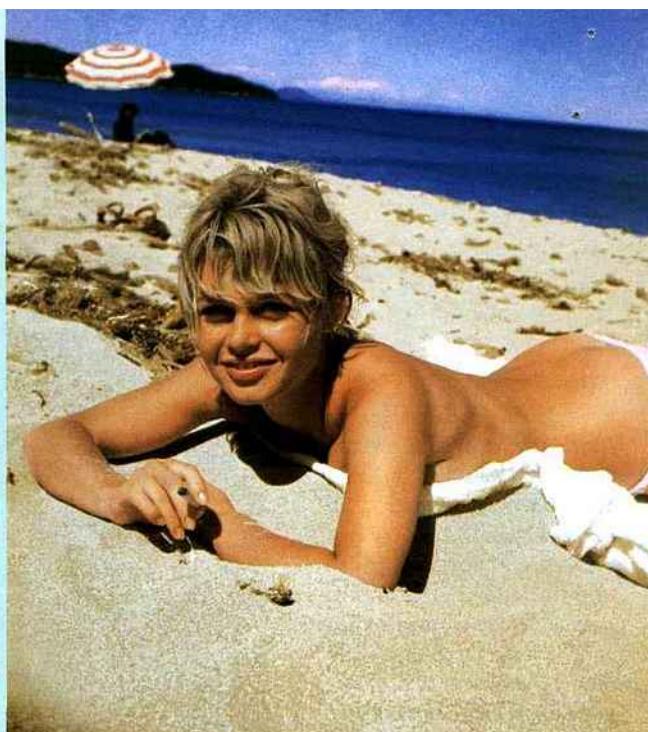


Chicago, 1964 : Toni Lee Shelley, mannequin, sera arrêtée quelques minutes après cette photo.



Au début des années 60, Brigitte Bardot, adepte du bikini, dégrade son soutien-gorge quand elle est allongée sur le ventre.

Les maillots

C'est l'été. Sur le sable, la police arrête une femme. Motif: sa tenue, jugée choquante, bouscule les mentalités. Un bikini dans les années 50, un monokini dans les années 60 ou un burkini l'année dernière, la scène est toujours sensiblement la même. Retour sur une histoire qui a tendance à bégayer.

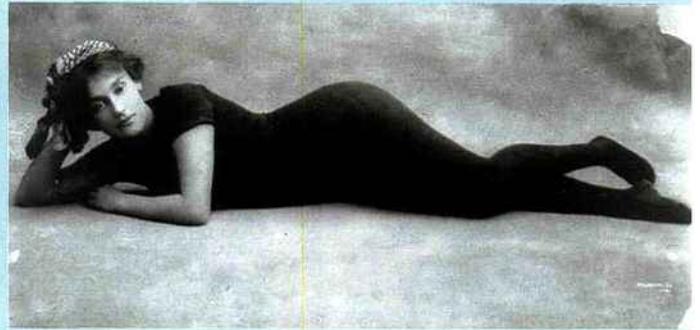
Par Emmanuelle Ducournau



Rimini, en Italie, 1957: une jeune femme reçoit une amende pour port de bikini.



Nice, 2016: des policiers verbalisent une femme en vertu de l'arrêté anti-burkini. Elle n'en porte pourtant pas.



C'est en coupant les jambes de ce maillot une pièce à Boston en 1907 qu'Annette Kellermann, championne de natation, s'est retrouvée au poste.

du scandale

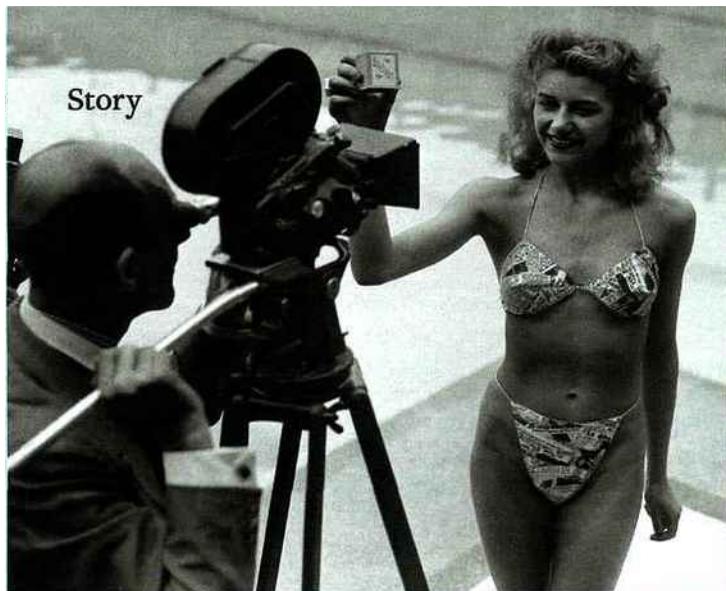
Les jambes indécentes d'Annette Kellermann

Elle est la Sirène australienne, la Vénus plongeuse. Les surnoms d'Annette Kellermann (1886-1975) révèlent la fascination qu'elle inspire dans les années 1900. Née d'une mère française et d'un père australien, elle contracte la polio à 6 ans. Un médecin conseille la nage pour tonifier ses muscles⁽¹⁾. Elle deviendra championne de natation, pionnière des ballets costumés en aquarium, initiatrice de la natation synchronisée et, plus tard, actrice aquatique à Hollywood. Mais en ce début de xx^e siècle, la tenue de bain standard pour les femmes – une lourde tunique ample et un pantalon bouffant – entrave tout mouvement. Annette Kellermann confectionne donc un maillot d'une seule pièce, moulant, inspiré de ceux des hommes. Invitée à nager devant la famille royale à Londres, elle dévoile sa création. Le public s'émeut de découvrir si distinctement les contours de son corps. Mais c'est à Boston, en 1907, que sa quête de praticité la conduit au poste : pour s'entraîner à Revere

Beach, elle coupe sa tenue en un short à mi-cuisses. Des vacanciers scandalisés par ses jambes nues appellent la police, la célébrité est arrêtée pour indécence. Elle plaide la « nécessité technique liée à une discipline sportive », le juge est clément. L'évènement fait les gros titres et le maillot moderne se propage. La loi américaine sera moins amène avec celles qui, dans les années 20, braveront les règles puritaines. Mètre en main, les shérifs des plages mesurent les costumes féminins. Les baigneuses non conformes sont exclues du rivage, par la force si besoin.

Le bikini, les nouveaux contours de la pudeur

Paris, 5 juillet 1946. Dans une France de l'après-guerre qui aspire à la légèreté, la piscine Molitor accueille un concours de beauté. Les jeunes femmes défilent en maillots deux-pièces – apparus en 1932 – les culottes montent haut et couvrent largement les fesses. Une candidate sort du lot. Bras tendus vers le ciel et sourire de conquête, Micheline



Le 5 juillet 1946, Micheline Bernardini porte le premier bikini. Le plus petit maillot du monde tient dans une boîte minuscule.

Bernardini, 20 ans, porte le premier bikini de l'histoire. Danseuse nue du Casino de Paris, elle est la seule à avoir accepté de défiler dans ce minuscule maillot jugé obscène par les modèles professionnels. Quatre triangles de tissu, deux pour les seins, deux pour le bassin, reliés par une ficelle. « *Jamais un maillot n'a été aussi échantonné, il bouscule les mentalités*, explique Denis Bruna, conservateur au département mode du Musée des Arts décoratifs, dont l'exposition « *Tenue correcte exigée*, quand le vêtement fait scandale » retraçait l'irruption du bikini. *Les hanches et le nombril sont visibles, voilà ce qui choque. Dès le Moyen Âge, le nombril, associé à la libido féminine, est considéré comme la trace du péché originel. Une partie du corps qu'on ne montre que dans la stricte intimité, quand la femme est nue, jamais en public.* » En 1948, le maire de Biarritz interdit ledit maillot. Il est banni en Espagne, en Italie, en Belgique, ainsi que des studios hollywoodiens. Le bikini devient un sujet de société. « *Jeanette Thorez Vermeersch, épouse du secrétaire général du parti communiste, s'insurge contre cette mode, qu'elle qualifie de bourgeoise*, détaille Olivier Saillard dans *Les maillots de bain*⁽²⁾. *Elle voit dans le bikini une humiliation supplémentaire de la classe ouvrière. Les familles conservatrices évoquent un outrage à la pudeur.* » Son créateur, Louis Réard, se réjouit de la publicité accordée à sa « *première bombe anatomique* », nommée d'après l'atoll Bikini (Pacifique), terrain d'essais nucléaires américains. Dans *Deux-pièces*⁽³⁾, Eliette Abécassis interroge l'ambivalence de l'innovation : « *Jamais on n'avait vu femme aussi libre que Micheline Bernardini dans son petit maillot, devant cette piscine, et sans doute cela faisait-il peur. Il faudrait trouver d'autres façons de domestiquer son corps : lui expliquer quoi ? Peut-être, si elle voulait*

porter ce bikini, fallait-il qu'elle soit mince à tout prix, ferme et musclée, et jeune bien sûr. Le maillot de la liberté se transformerait-il en un carcan encore plus étouffant que les lourdes robes corsetées (...)? » Dans les années 50, à Cannes, il permet aux jeunes Brigitte Bardot et Jayne Mansfield d'aimer les photographes. En 1960, Brian Hyland chante *Itsy Bitsy Teenie Weenie Yellow Polkadot Bikini* – sitôt traduit par Dalida – consacrant tant le phénomène culturel que la difficulté pour certaines d'embrasser l'impudence de la modernité. « *Elle craignait de montrer quoi?* »

Le monokini, la mode hors la loi

« *Chicago. Première victime de la mode – libératrice – des seins nus, cette jeune (et jolie) fille, Toni Lee Shelley a été arrêtée à la sortie de l'eau. Motif: "Insuffisamment équipée pour la natation."* » Le 22 juin 1964, *France Soir* relate la mésaventure, aux abords du lac Michigan, d'une Américaine téméraire dont le maillot sans précédent – une culotte noire aux bretelles croisées entre ses seins laissés à l'air libre – « *déchaîne des polémiques internationales. Déjà Moscou a réagi: "Un retour à la barbarie." Mais à Londres, la poitrine nue a ses adeptes.* » Le Vatican condamne un « *produit dérivé de l'industrie érotique* »⁽²⁾. L'œuvre est celle de Rudi Gernreich, styliste américain, connu pour son travail sur la liberté du corps. Le nouveau monde et l'ancien s'entrechoquent en prévision de 1968, sa libération sexuelle et sa quête d'égalité des sexes (les hommes se baignent topless depuis les années 1940). « *J'étais à Elle quand le monokini est sorti, le journal l'a refusé* », se souvient Claude Brouet, rédactrice en chef mode de *Marie Claire* dans les années 70-80. Le magazine d'Hélène Lazareff lui consacre néanmoins un article : « *Tempête autour d'un maillot* » (10 juillet 1964). Sur la photo, la poitrine nue du mannequin est barrée d'un bandeau disant : « *Refusé par Elle : ni mode, ni idée, mais canular.* » En 1964, une circulaire du ministère de l'Intérieur demande à la justice de condamner ces poitrines nues pour outrage public à la pudeur (art. 330 du Code pénal de 1810, abrogé en 1992). Pour l'essayiste et juriste Marcela Iacub, auteur d'une *Histoire de la pudeur publique*⁽⁴⁾, le monokini fut le premier heurt de la mode avec le droit. En 1964, le tribunal de Grasse condamne le directeur d'une plage cannoise et



Story

la jeune femme qu'il a payée 35 francs pour jouer au ping-pong seins nus à des fins publicitaires. « C'est après 68 que nous avons enlevé nos soutiens-gorges avec des amies à l'île de Ré, sans provocation, pour le plaisir du bain nu, poursuit Claude Brouet. C'était un acte féministe, une façon de dire "je n'ai plus peur d'être indécente". Un jour, les gendarmes sont arrivés, on a ri et on s'est rhabillées. » En 1972, deux monokiniistes sont condamnées à 200 francs d'amende. « Mais la force de la mode fut plus grande que les contraintes juridiques », écrit Iacub. Les poursuites ont cessé. Selon l'auteure, qui pointe la retenue des hommes quand ils s'adressent à une femme aux seins nus, le monokini transforme « la

« Est-ce qu'humilier les femmes publiquement fait partie du plan pour les libérer ? »

politique des regards, en inversant la logique asymétrique qui existait jadis entre celui qui se montre, toujours coupable, et celui qui regarde, toujours innocent. Désormais, dans la gestion des pulsions, « c'est celui qui regarde et non pas celui qui se montre qui devra se maîtriser ».

Le burkini, une controverse estivale

Moins d'un mois après l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice, la France se scinde autour d'une tenue de bain. Créé en 2004 en Australie, le burkini couvre le corps et la tête mais, contrairement à la burqa, ne cache pas le visage. A l'été 2016, il est porté par quelques femmes musulmanes sur les rivages français. Trente et une communes, majoritairement de droite (Cannes et Villeneuve-Loubet les premières), prennent des arrêtés interdisant cette tenue à caractère religieux, au nom d'un risque de « trouble à l'ordre public ». La Ligue des Droits de l'Homme et le Collectif contre l'islamophobie en France déposent un recours. Le Premier ministre Manuel Valls soutient les maires, sa ministre, Najat Vallaud-Belkacem, lui oppose que ces arrêtés « libèrent la parole raciste ». Le 23 août, une scène choque l'opinion : sur une plage de Nice, quatre policiers verbalisent une femme voilée au nom de l'arrêté anti-burkini. Elle n'en porte pourtant pas. Mais pour montrer qu'elle a un maillot, elle doit

retirer sa chemise. Les photos font le tour du monde. Mediapart relaie les réactions outre-Atlantique : « Arrêtez de nous humilier, de nous régenter, d'exécuter la violence sur nos corps », tweete Sana Saeed, écrivaine et productrice nord-américaine, engagée contre l'islamophobie et en faveur de Black Lives Matter. « Est-ce qu'humilier les femmes publiquement fait partie du plan pour les libérer ? », écrit Danya Ruttenberg, femme rabbin américaine⁽⁵⁾. Le *New York Times*, dont un éditorial fustige « cette hystérie prompte à stigmatiser et marginaliser les musulmans de France », publie les témoignages de femmes musulmanes françaises qui disent « ne plus se sentir en sécurité », et évoquent « un régime d'apartheid ». « Ne peut-on pas décider de ce qu'on porte en 2016 ? » interroge une Lyonnaise de 23 ans. Court vêtue, presque nue ou couverte de la tête aux pieds, n'est-ce pas un choix personnel qui ne peut être dicté par la loi ? » Le 26 août, le Conseil d'Etat rejette l'arrêté de Villeneuve-Loubet, précisant qu'il a porté « une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle ». La décision fait jurisprudence et met un terme aux arrêtés anti-burkini. Auteur de *Burkini, autopsie d'un fait divers*⁽⁶⁾, le sociologue Jean-Claude Kaufmann revient sur la séquence : « Dire que c'était la tenue des islamistes était un contresens absolu. Les islamistes n'aiment ni la plage, lieu de perdition, ni le burkini, qui laisse voir les formes. Les quelques dizaines de femmes qui l'ont porté étaient dans une démarche d'émancipation : trouver un vêtement commode pour se baigner, en étant conforme à leurs croyances. C'est une synthèse entre piété et modernité, pas une affirmation idéologique. » Et le sociologue de lier monokini et burkini par « la force de caractère » que l'un et l'autre ont nécessité pour celles qui s'y sont risquées. Dans cet espace de liberté supposée qu'est la plage, le politique – composé majoritairement d'hommes blancs de plus de 50 ans – n'a jamais cessé de réguler ce que les femmes peuvent porter. Instillant l'idée qu'elles ne pourraient pas elles-mêmes s'en charger.

— E.D.

1. *Culottées, Des femmes qui ne font que ce qu'elles veulent*, tome 1, de Pénélope Bagieu, éd. Gallimard Bande dessinée, 2016. 2. *Les maillots de bain* d'Olivier Saillard, Ed. du Chêne, 1998. 3. Ed. Incipit, 2016. 4. *Par le trou de la serrure, une histoire de la pudeur publique*, éd. Fayard, 2008. 5. « Derrière les arrêtés anti-burkini, l'"humiliation" des musulmanes » de Carine Fouteau, *Mediapart*, 24 août 2016. 6. Ed. Les Liens qui libèrent, 2017.